

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance extraordinaire du conseil municipal Lundi 22 septembre 2014, 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Était absente Mme Christine Auclair (district 2)

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, M^e Caroline Nadeau, et du directeur général et greffier, M. Michel Légaré.

Dispositions préliminaires

1. 315-09-14

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV »), stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière adjointe, Me Caroline Nadeau, déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le vendredi 27 juin 2014, conformément au Règlement 710-13 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances, remplaçant et abrogeant le Règlement 679-13* et à l'article 338 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

2. 316-09-14

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Divers

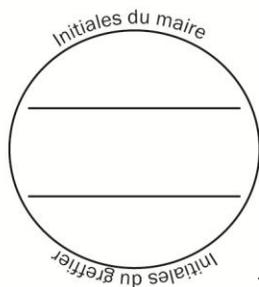
3. Adjudication de contrat pour le prolongement de la rue St-Paul conformément à l'appel d'offres SBDL2014-10
4. Autorisation du PIIA – Prolongement de la rue St-Paul
5. Adjudication de contrat pour le déneigement de certaines rues municipales et privées conformément à l'appel d'offres SBDL2014-07
6. Adoption projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier
7. Désignation de signataires pour la vente de terrains à la commission scolaire des Premières-Seigneuries
8. Renouvellement de l'entente pour le contrat d'entretien hivernal et estival pour la portion Ministère des transports du Québec (MTQ) de l'avenue Sainte-Brigitte

Période de questions

9. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement

Dispositions finales

10. Levée de la séance



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Vote pour : Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

N° de résolution ou annotations

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Divers

3. 317-09-14

Adjudication de contrat pour le prolongement de la rue St-Paul conformément à l'appel d'offres SBDL2014-10

Considérant le besoin de la Ville d'effectuer des travaux de prolongement de la rue Saint-Paul pour accueillir une nouvelle école primaire;

Considérant l'appel d'offre public SBDL2014-10 publié sur SÉAO le 25 août 2014 et qui se terminait le 17 septembre 2014;

Considérant que huit (8) compagnies ont soumis des prix tels que présentés au tableau ci-dessous;

| Soumissionnaires | PRIX AVANT TAXES | CONFORMITÉ |
|---|-------------------------|-------------------|
| <i>Charles -Auguste-Fortier Inc.</i> | 637 305.55 \$ | oui |
| <i>Déneigement Daniel Lachance Inc.</i> | 682 646.00 \$ | oui |
| <i>Allen entrepreneur général Inc.</i> | 728 000.00 \$ | oui |
| <i>Méto excavation Inc.</i> | 739 173 .05 \$ | oui |
| <i>Giroux et Lessard Ltée</i> | 746 545.83 \$ | oui |
| <i>Construction et pavage Portneuf</i> | 759 808.82 \$ | oui |
| <i>Henri Labbé & fils Inc.</i> | 752 699.64 \$ | oui |
| <i>Les entreprises P.E.B. Ltée</i> | 879 336.50 \$ | oui |

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur *SNC-Lavalin* mandaté au dossier ;

Sur la proposition de Wanita Daniele

Il est résolu :

D'adjuger au plus bas soumissionnaire conforme, conditionnellement à la réception du Certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

À la suite de cette réception, d'adjuger le contrat à *Charles-Auguste Fortier Inc.* pour les travaux de prolongement de la rue Saint-Paul pour un montant de 637 305.55 \$ avant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général et greffier ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

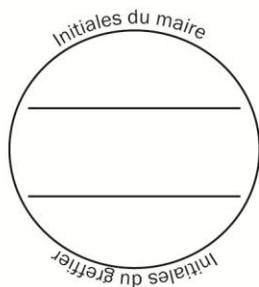
Vote pour :

Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Documents déposés : DOC-07-09-14



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

4. 318-09-14 Autorisation du PIIA – Prolongement de la rue St-Paul

Sur la proposition de Mme Wanita Daniele

Il est résolu :

Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le Règlement numéro 614-11 régissant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA), le 14 février 2011;

Qu'une demande d'analyse portant le numéro 2014-0018 a été déposée le 26 août 2014;

Que le dépôt des plans et devis pour soumission produit par la firme *SNC Lavalin* et soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), portant le numéro de dossier 619312, ont été déposés lors de la demande d'autorisation en vertu du règlement 614-11 régissant les PIIA;

Que la demande a été déposée et étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance du 2 septembre 2014;

Que les plans et devis déposés par la firme *SNC Lavalin* répondent aux critères et objectifs des articles concernés du règlement 614-11 régissant les PIIA;

Que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande en vertu dudit règlement 614-11 régissant les PIIA pour le prolongement de la rue Saint-Paul;

Que le conseil municipal accepte la demande en vertu du règlement 614-11 régissant les PIIA afin de permettre le prolongement de la rue Saint-Paul.

Vote pour : Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. 319-09-14 Adjudication de contrat pour le déneigement de certaines rues municipales et privées conformément à l'appel d'offres SBDL2014-07

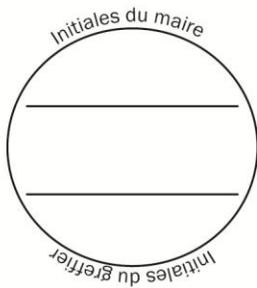
Considérant le besoin de la Ville de donner à sous-traitance certaines rues privées, en vertu de l'accord majoritaire des résidents de chacune des rues, pour faire effectuer l'entretien et le déneigement des rues suivantes :

| | |
|-------------------|----------------|
| Chemin Fleming | Rue Tessier |
| Rue du Grand-Fond | Rue St-Charles |
| Rue des Neiges | Rue Nicolau |
| Rue des Outardes | Rue St-André |
| Rue des Remous | Rue Thibault |
| Rue Rivemont | Rue St-Georges |

Considérant l'ajout de certaines rues municipales au contrat de sous-traitance afin de rendre le service d'entretien hivernale;

Considérant l'appel d'offres public SBDL2014-07, publié sur le SÉAO le 11 août 2014;

Considérant les résultats d'ouverture :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

| HUSKY NEIGE | | | | SH Machinerie | | |
|--|-------|---------------|--------------|--|-------|--------------|
| TABLEAU SOMMAIRE | | | | TABLEAU SOMMAIRE | | |
| ANNÉES | TYPE | TAUX UNITAIRE | COÛT TOTAL | ANNÉES | TYPE | COÛT TOTAL |
| Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2015 | LOT A | 13.31 \$ | 82 695.03 \$ | Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2015 | LOT A | - |
| | LOT B | 14.81 \$ | 47 036.56 \$ | | LOT B | - |
| | LOT C | | | | LOT C | 25 450.00 \$ |
| | LOT D | | | | LOT D | 9 650.00 \$ |
| | LOT E | | | | LOT E | N/A |
| | LOT F | | | | LOT F | 9 000.00 \$ |
| Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2015 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2016 | LOT A | 13.58 \$ | 84 348.93 \$ | Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2015 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2016 | LOT A | - |
| | LOT B | 15.11 \$ | 47 977.29 \$ | | LOT B | - |
| | LOT C | | | | LOT C | 25 960.00 \$ |
| | LOT D | | | | LOT D | 9 845.00 \$ |
| | LOT E | | | | LOT E | N/A |
| | LOT F | | | | LOT F | 9 180.00 \$ |
| Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2016 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2017 | LOT A | 15.33 | 95 262.64 \$ | Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2016 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2017 | LOT A | - |
| | LOT B | 15.33 | 48 696.95 \$ | | LOT B | - |
| | LOT C | | | | LOT C | 26 480.00 \$ |
| | LOT D | | | | LOT D | 10 045.00 \$ |
| | LOT E | | | | LOT E | N/A |
| | LOT F | | | | LOT F | 9 365.00 \$ |
| Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2018 | LOT A | 15.64 | 97 167.89 \$ | Année 1 : 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017 et du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2018 | LOT A | - |
| | LOT B | 15.64 | 49 670.89 \$ | | LOT B | - |
| | LOT C | | | | LOT C | 27 010.00 \$ |
| | LOT D | | | | LOT D | 10 245.00 \$ |
| | LOT E | | | | LOT E | N/A |
| | LOT F | | | | LOT F | 9 555.00 \$ |

Considérant que le coût soumis pour les lots « C » à « F » est trop élevé, comparativement à l'estimation de la Ville;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la Coordinatrice aux approvisionnements;

Sur la proposition de Mme Wanita Daniele

Il est résolu :

D'adjuger le contrat pour les lots A et B seulement, soit l'entretien des rues privées et des rues municipales, au seul soumissionnaire conforme, soit *Husky Neige Inc.* pour un coût unitaire au mètre de :

Lot A : 13.31 \$ pour l'année 1 et 13.58 \$ pour l'année 2. Lot B : 14.81 \$ pour l'année 1 et 15.11 \$ pour l'année 2, avec la possibilité de prolonger le contrat pour deux (2) années supplémentaires;

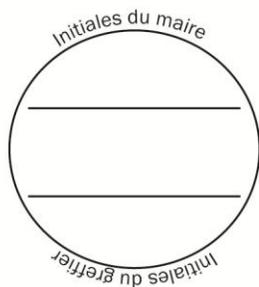
D'autoriser le directeur général et greffier ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

Vote pour : Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-08-09-14



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

6. 320-09-14 Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de la Jacques-Cartier

Considérant qu'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de La Jacques-Cartier peut demander une modification au schéma de couverture de risques;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a adressé au ministre de la Sécurité publique le 23 novembre 2011, une résolution demandant de modifier son schéma de couverture de risques;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a précisé, en octobre 2012, par résolution à la MRC, les motifs concernant une demande de modification;

Considérant qu'en date du 17 juin 2014, des consultations publiques se sont déroulées conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que les modifications apportées correspondent aux attentes de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que, tel que stipulé à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le projet de schéma révisé doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

Sur la proposition de Mme Wanita Daniele

Il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

Que le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

Vote pour : Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

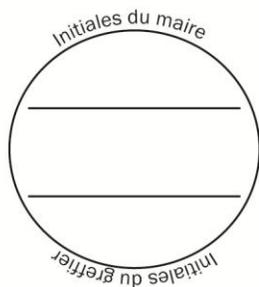
7. 321-09-14 Désignation de signataires pour la vente de terrains à la commission scolaire des Premières-Seigneuries

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a acquis des terrains en vue de les céder à la commission scolaire des Premières-Seigneuries pour la construction d'une nouvelle école primaire afin de bien servir les Lavallois;

Considérant que le projet d'acte notarié préparé par Me Gaétan Lévesque est conforme aux pourparlers entre les parties;

Sur la proposition de Mme Wanita Daniele

Il est résolu :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

De désigner Mme Wanita Daniele, mairesse et M. Michel Légaré, directeur général et greffier comme signataires des documents légaux à intervenir entre les parties concernant le lot projeté portant le numéro 196-202.

Vote pour : Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. 322-09-14 Renouvellement de l'entente pour le contrat d'entretien hivernal et estival pour la portion Ministère des transports du Québec (MTQ) de l'avenue Sainte-Brigitte

Considérant l'entente à intervenir avec le Ministère des Transport (MTQ) et la Ville de sainte-Brigitte-de-Laval pour la sous-traitance de la portion de l'avenue Sainte-Brigitte appartenant au MTQ;

Considérant que la Ville désire poursuivre ce service puisque nous possédons les équipements et les ressources nécessaires à la réalisation desdits travaux;

Considérant le dossier au MTQ portant le #numéro 7107-14-4415, documents #101, 191 et 192;

Considérant le besoin du MTQ d'avoir la confirmation du conseil pour entériner les ententes;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics ;

Sur la proposition de Mme Wanita Daniele

Il est résolu :

De renouveler l'entente autorisant la Ville à effectuer l'entretien de la portion de route appartenant au Ministère des Transports sur le territoire de la Ville pour la saison hivernale et estivale, soit du 15 octobre 2014 au 14 octobre 2015.

D'autoriser le directeur général et greffier ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

Vote pour : Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

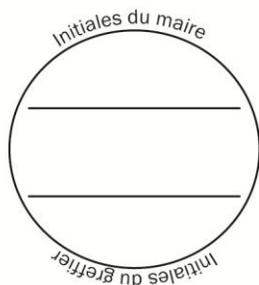
Période de questions

9. 323-09-14 Période de questions

À 19h39, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19h39.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Dispositions finales

10. 324-09-14 Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 19h40.

Vote pour : Madame la conseillère Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Me Caroline Nadeau
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.